

Madame La Présidente
Saint Brieuc Armor Agglomération
3 Place de La Résistance
CS 54 403
22044 Saint Brieuc Cedex 2

A Saint-Brieuc, le 15 juin 2018

Service études/aménagement
Affaire suivie par : Clémence de Collet.
Tél. : 02.96.78.62.00
Mail : clemence.decollet@cotesdarmor.cci.fr

Objet : Modification du PLU de Pordic.
Affaire suivie par : Sandrine MAHÉ – Maire de Pordic

Madame La Présidente,

Nous avons bien reçu la modification du PLU de la commune de Pordic et nous vous en remercions.

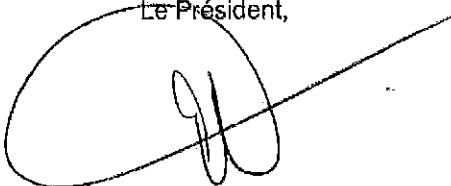
Après analyse attentive, nous attirerons votre attention sur un certains nombres de points. Ainsi la fusion des communes de Tréméloir et Pordic conduit à de nouveaux zonages sur le site de l'aéroport. La modification du PLU propose que l'aéroport se situe dans le zonage UYa, dont la réglementation précise que ce secteur sera destiné à l'implantation d'activités liées à l'aérodrome. Cette proposition nous semble restrictive et pourrait entraver toute activité connexe susceptible de contribuer au développement de la plateforme aéroportuaire ou aux missions d'intérêt public.

De même, dans votre proposition la zone 6AUypr évolue vers un zonage 1AUy permettant uniquement « l'accueil d'entreprises diversifiées, à l'exception des activités commerciales. ». Il nous apparait important de ne pas empêcher l'implantation d'entreprises ayant une activité commerciale en particulier si cette dernière est complémentaire aux activités présentes sur ce secteur.

Aussi nous vous demandons de modifier le projet de réglementation sur les zones précitées de votre PLU, afin de permettre l'implantation d'activités connexes et d'activités commerciales en lien avec les activités aéroportuaires et connexes.

Nous vous prions d'agréer, Madame La Présidente, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,



Thierry TROESCH